

Savoir faire ses demandes de prestation

(à lire et à conserver)

(Les conditions d'attribution des prestations s'apprécient à la date d'adhésion de la Scop à l'Union Sociale des Scop et des Scic)

AIDE NAISSANCE

(Article 6-1 du règlement d'administration intérieur)

Vous avez 6 mois pour nous adresser vos demandes à compter du 1^{er} jour du début de la prestation (art.3)

Vous avez 3 mois de présence le jour de la naissance ou du jugement d'adoption.

Votre enfant est né en France ou vous avez adopté un enfant.

Vous pouvez produire un extrait d'acte de naissance ou la copie du jugement de l'adoption plénière.

...Alors vous pouvez demander à votre SCOP employeur un imprimé de demande de prestation que vous complétez.

Cet imprimé, sur lequel figurera la date d'entrée dans la Scop, devra être tamponné et signé par la personne responsable de la SCOP.

Vous joindrez à votre demande

Votre famille n'a jamais perçu l'une ou l'autre de nos prestations, (virement bancaire ou chèques lire), vous devez nous adresser la copie complète du livret de famille ou de la carte d'identité. Si vous êtes une famille recomposée vous devez justifier que les enfants sont à votre charge. Un RIB ou RIP.

Vous n'avez pas à nous adresser à chaque demande la copie de votre livret de famille, de votre carte d'identité et de votre RIB.

Dans tous les cas vous devez impérativement nous adresser

avec l'imprimé
de demande

Le justificatif de la prestation : la copie de l'extrait d'acte de naissance ou la copie du jugement de l'adoption plénière.

Tout dossier incomplet retarde son traitement.

Un mail de réclamation des pièces manquantes sera adressé à votre SCOP.

Ni agrafe,
ni scotch,
les documents
seront
numérisés

AIDE NAISSANCE

SCOP N° Confédéral

Vous avez pris connaissance des conditions d'attribution et vous les respectez (ancienneté, lieu de naissance de l'enfant). **Vous devez joindre à cet imprimé les pièces justificatives exigées.** Cette prestation est forfaitaire et vous sera versée une fois par enfant désigné ci-dessous **si votre demande nous parvient dans les 6 mois qui suivent la naissance ou l'adoption.** **Mode de paiement :** virement bancaire ou postal.

SALARIÉ

Mail : _____
indiquez en MAJUSCULE votre adresse mail

Nom : Prénom :

Adresse complète :

COOPÉRATIVE

Mail : _____
indiquez en MAJUSCULE votre adresse mail

Raison sociale :

Adresse :

Temps complet

Temps partiel heures hebdomadaires

Cachet

*Nous attestons que le salarié ci-dessus désigné
est employé dans notre coopérative depuis le :*

A.....le

Signature

ENFANTS BÉNÉFICIAIRES

Noms	Prénoms	Date de naissance

PIÈCES À JOINDRE

Si la famille n'est pas créée dans nos fichiers : copie complète du livret de famille RIB ou RIP

Vous n'avez pas à nous adresser la copie du livret de famille, de la carte d'identité et le RIB ou le RIP à chaque demande.

OBLIGATOIRE

Copie de l'extrait d'acte de naissance, copie du jugement d'adoption plénière ou copie du jugement de JAF.

Union Sociale
des scop
et des SCIC

Adresser votre demande tamponnée et signée par le responsable de la SCOP à

UNION SOCIALE DES SCOP ET DES SCIC

61, Boulevard de Picpus - 75012 Paris - Tél : 01 43 07 18 08 - Fax : 01 43 41 50 44 - E-mail : union.sociale@wanadoo.fr

lescop
SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES
ET PARTICIPATIVES